

REPUBLIQUE TUNISIENNE
INSTANCE SUPERIEURE INDEPENDANTE POUR LES
ELECTIONS



CAHIER DES CHARGES

**Relatif à l'appel d'offres avec procédures simplifiées
n° 18/2022 pour le choix d'un prestataire de
services de sécurité et nettoyage du Media Center
au titre de élections législatives 2022
(Sis au Palais des Congrès)**



DERNIER DELAI POUR LA RECEPTION DES OFFRES

28 novembre 2022 à 12 :30

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

CCAP

ARTICLE 1 : OBJET D'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres a pour objet le choix d'un prestataire de service qui a pour mission de surveiller, nettoyer et de faire respecter les règles de sécurité en vigueur du Media Center de L'ISIE qui prendra place au Palais des congrès de Tunis du 14 décembre 2022 au 01 février 2023 (*), ainsi que l'accréditation et le badging sécurisé.

Cet appel d'offres est réparti en deux (02 lots) :

- ❖ **Lot 1 : Sécurité et Badging**
- ❖ **Lot 2 : Nettoyage**

Les soumissionnaires peuvent participer à un seul lot ou pour les deux lots.

(*) cette date dépend des dates de l'organisation de 2^{ème} tour des élections législatives.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au présent appel d'offres est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les sociétés de sécurité et de nettoyage qui présentent les garanties nécessaires pour la bonne exécution de leurs obligations et qui ne sont pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire.

Pour le lot de sécurité les soumissionnaires doivent être agréés par la loi n° 2002/81 du 03/08/2002 relative à l'exercice des activités privées de contrôle, de gardiennage, de transport de fonds et de métaux précieux et de protection physique des personnes.

ARTICLE 3 : OFFRES COMPORTANT DES RESERVES

Les offres comportant des réserves relatives aux clauses du présent cahier des charges ne seront pas retenues et les soumissionnaires concernés sont éliminés s'ils ne lèvent pas, par écrit, leurs réserves dans un délai qui leur sera fixé par l'ISIE.

ARTICLE 4 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces constitutives du marché comprennent par ordre de priorité :

1. La soumission, qui constitue l'acte d'engagement,
2. Le Cahier des Clauses Administratives particulières (CCAP),
3. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),

4. Le bordereau des prix.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre dans lequel elles sont énumérées ci-dessus.

ARTICLE 5 : VALIDITE DES OFFRES

Après leur expédition, les soumissions ne peuvent être ni remplacées ni retirées. Les soumissionnaires demeurent engagés par leurs offres pendant une durée de **90 jours** à partir du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 6 : CONTENU ET MODE DE PRESENTATION DES OFFRES

Les soumissionnaires sont tenus de répondre à toutes les dispositions prévues dans le présent cahier des charges.

Chaque offre doit être constituée de :

- Documents administratifs,
- Caution bancaire provisoire
- Offre technique,
- Offre financière.

Les offres techniques et financières ainsi que les pièces administratives doivent parvenir en ligne via TUNEPS sauf incapacité technique du système TUNEPS (taille du fichier). Le cas échéant, une partie de l'offre peut parvenir hors ligne à condition qu'elle soit mentionnée au préalable dans l'offre parvenue en ligne au plus tard le **28 novembre 2022 à 12 :30**.

La caution provisoire et l'extrait de registre national des entreprises doivent parvenir sous plis fermé et déposés au bureau d'ordre central de l'ISIE sis au 5, rue île de Sardaigne les jardins du Lac II au plus tard le **28 novembre 2022 à 12 :30**.

Le cahier des charges est disponible sur le système TUNEPS et ce gratuitement.

☒ Documents administratifs et cautionnement bancaire :

L'offre de chaque soumissionnaire doit nécessairement être constituée de :

- ❖ Un cautionnement bancaire provisoire valable 90 jours après la date de réception des offres dont Le montant est fixé à :
 - Pour le lot 1 (Sécurité et badging) : 1000 DT
 - Pour le Lot 2 (Nettoyage) : 1000 DT
- ❖ Extrait récent (3 mois) de l'inscription du soumissionnaire au registre national des entreprises à fournir sous plis fermé.
- ❖ Fiche d'identification de soumissionnaire (annexe 1) à fournir via TUNEPS.
- ❖ Déclaration sur l'honneur (annexe 2) à fournir via TUNEPS.
- ❖ Le cahier de clause administratives particulières (CCAP) dûment paraphé à

toutes les pages et portant le cachet et la signature du soumissionnaire ou de son mandataire dûment habilité à fournir via TUNEPS.

☒ L'offre technique constituée de ce que suit :

- ❖ Le cahier de clauses techniques particulières (CCTP) dûment paraphé et portant le cachet et la signature du soumissionnaire ou de son mandataire dûment habilité à fournir via TUNEPS.
- ❖ Une présentation institutionnelle du prestataire incluant ses références à fournir via TUNEPS.
- ❖ La Liste de personnels permanents de la société avec les pièces justificatifs (contrat de travail, attestations de formation et d'expérience...) à fournir via TUNEPS
- ❖ Un engagement formel du soumissionnaire à mettre à la disposition de l'ISIE une équipe dédiée retenue à l'issue d'appel d'offres. **(Annexe 5)** à fournir via TUNEPS
- ❖ Un engagement formel du soumissionnaire à mettre à la disposition de l'ISIE les équipements nécessaires pour la bonne exécution de la mission. **(Annexe 6)** à fournir via TUNEPS
- ❖ Une photo de l'uniforme des agents d'exécution (sécurité et nettoyage) à fournir via TUNEPS
- ❖ Une photo de la carte professionnelle relative à l'exercice des activités privées mentionnées par la loi n° 2002/81 du 03/08/2002 relative à l'exercice des activités privées de contrôle, de gardiennage, de transport de fonds et de métaux précieux et de protection physique des personnes à fournir via TUNEPS
- ❖ L'agrément prévu par la loi n° 2002/81 du 03/08/2002 relative à l'exercice des activités privées de contrôle, de gardiennage, de transport de fonds et de métaux précieux et de protection physique des personnes. À fournir via TUNEPS
- ❖ Liste de référence pour le lot n° 1 (sécurité et badging) qui comprend au moins deux références de même envergure durant les 10 dernières années avec de pièces justificatives (contrats, PV de réception, attestation de bonne exécution...). A fournir via TUNEPS

☒ L'offre financière constituée des documents ci-après :

- ❖ L'acte de soumission, dûment rempli et signée par le soumissionnaire ou par son mandataire dûment habilité, établie conformément au modèle en **annexe 3**. À fournir via TUNEPS
- ❖ Le bordereau des prix dûment rempli, datés, paraphés et signée par le soumissionnaire ou par son mandataire dûment habilité, établie conformément au modèle du bordereau des prix de **l'annexes 4**. À fournir via TUNEPS

ARTICLE 7- ECLAIRCISSEMENTS

Tout soumissionnaire, désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier du présent appel d'offres, est appelé à notifier sa requête par écrit envoyée au bureau d'Ordre central de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections, 5, Rue de l'île de Sardaigne les jardins du lac, 1053 – Tunis, et ce avant (5) jours de la date limite de réception des offres. Les explications ou instructions fournies oralement n'ont aucune valeur engageant les deux parties.

La communication des réponses et explications quant aux éclaircissements demandés par les soumissionnaires se fera dans un délai de 3 (Trois) jours.

ARTICLE 8 : OUVERTURE & EVALUATION DES OFFRES

Sont éliminées d'office les offres :

- ✓ Parvenues ou reçues après la date limite de réception des offres précisée dans l'avis de consultation,
- ✓ Ne comportant pas de cautionnement bancaire provisoire tel qu'exigé par le présent cahier des charges,
- ✓ Ne comportant pas l'acte de soumission ou le bordereau des prix,

La commission d'achats spécifique aux marchés à procédure simplifiée peut, le cas échéant, inviter expressément les soumissionnaires à fournir les documents administratifs manquants exigés, pour compléter leurs offres dans un délai prescrit, par voie postale ou remise directement, contre décharge, au Bureau d'Ordre central de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections sous peine d'élimination de leurs offres.

ARTICLE 9 : METHODOLOGIE D'EVALUATION DES OFFRES

Le dépouillement des offres sera réalisé en 2 (Deux) étapes :

- 1- La commission d'achats spécifique aux marchés à procédure simplifiée procède dans une première étape à la vérification, outre des documents administratifs et du cautionnement provisoire, de la validité des documents constitutifs de l'offre financière, à la correction des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant, et au classement de toutes les offres financières par ordre croissant.
- 2- Ladite commission procède dans une deuxième étape à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins disante et propose de lui attribuer le marché en cas de sa conformité aux cahiers de charges. Si ladite offre technique s'avère non conforme aux cahiers des charges, il sera procédé selon la même méthodologie, pour les offres techniques concurrentes selon leur classement financier croissant.

ARTICLE 10 : NOTIFICATION, VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHÉ

La notification et le contrat signé par l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections seront transmis au soumissionnaire retenu, ce dernier sera Invité à signer ce contrat et l'enregistrer.

Le soumissionnaire retenu doit faire parvenir à l'ISIE, le contrat dûment signé et enregistré accompagné du cautionnement bancaire définitif dans un délai de **10 jour calendaire** à compter de la date de notification. L'ISIE doit restituer le cautionnement bancaire provisoire au titulaire du marché après constitution du cautionnement bancaire définitif.

Au cas où le soumissionnaire provisoirement retenu ne produit pas le contrat dûment signé et enregistré accompagné du cautionnement bancaire définitif dans le délai imparti, l'ISIE peut mettre en jeu le cautionnement bancaire provisoire souscrite à son profit et faire recours à l'offre suivante techniquement acceptable et ce avant la date d'expiration de la validité des offres.

Le contrat entrera en vigueur après la notification du soumissionnaire.

ARTICLE 11 : VARIATION DES QUANTITES

L'ISIE se réserve le droit de modifier les quantités des commandes objet de la présente consultation dans la limite de trente pour cent (30%) sans que le titulaire puisse élever de contestation ou demander une majoration de prix ou une indemnisation quelconque.

ARTICLE 12 : DELAIS CONTRACTUELS & RESSOURCES REQUISES

Les délais contractuels et les ressources requises sont fixés suivant les tableaux ci-dessous :

- **Lot n° 1 (sécurité et badging) :**



Période 1 (Elections législatives 1 ^{er} tour)		
Période 1	Préparation et installation de media center	Ouverture de media center au public
		Du 1 ^{er} au 13 décembre 2022
Ressources requises	Equipe de 9 agents (3 agents x 3 shifts) -24/24 et 7/7	Equipe complète 18 agents (soit 6 agents x 3 shifts) 24/24 - 7/7
Période 2 (Elections législatives 2 ^{ème} tour)		
Période 2	Période de veille de media center	Ouverture de media center au public
	Scénarios 1 : du 21 décembre 2022 au 11 janvier 2023 Scénarios 2 : du 21 décembre 2022 au 18 janvier 2023 Scénarios 3 : du 21 décembre 2022 au 25 janvier 2023	Scénarios 1 : Du 12 janvier 2023 au 18 janvier 2023 Scénarios 2 : Du 19 janvier 2023 au 25 janvier 2023 Scénarios 3 : Du 26 janvier 2023 au 01 février 2023
Ressources requises	Equipe de 9 agents (3 agents x 3 shifts) 24/24 - 7/7	Equipe complète 18 agents (soit 6 agents x 3 shifts) 24/24 - 7/7

- Lot n° 2 (nettoyage) :

Période 1 (Elections législatives 1 ^{er} tour)		
Période 1	Préparation et installation de media center	Ouverture de media center au public
	Du 1 ^{er} au 13 décembre 2022	Du 14 au 20 décembre 2022
Ressources requises	Equipe de 8 agents (4 agents x 2 shifts) Début du service : 7h00 Fin du service : 22h00	Equipe complète 16 agents (soit 6 agents x 2 shifts) Début du service : 7h00 Fin du service : 22h00 (quelques prolongations jusqu'à 01h00 peuvent être demandé)
Période 2 (Elections législatives 2 ^{ème} tour)		
Période 2	Période de veille de media center	Ouverture de media center au public
	Scénarios 1 : du 21 décembre 2022 au 11 janvier 2023 Scénarios 2 : du 21 décembre 2022 au 18 janvier 2023 Scénarios 3 : du 21 décembre 2022 au 25 janvier 2023	Scénarios 1 : Du 12 janvier 2023 au 18 janvier 2023 Scénarios 2 : Du 19 janvier 2023 au 25 janvier 2023 Scénarios 3 : Du 26 janvier 2023 au 01 février 2023
Ressources requises	Equipe de 8 agents (4 agents x 2 shifts) Début du service : 7h00 Fin du service : 22h00	Equipe complète 16 agents (soit 6 agents x 2 shifts) Début du service : 7h00 Fin du service : 22h00 (quelques prolongations jusqu'à 01h00 peuvent être demandé)

ARTICLE 13 : MODALITES DE PAIEMENT

L'ISIE effectuera les règlements, par virements bancaires, au compte du fournisseur.

Le paiement devra être effectué dans un délai ne dépassant pas **30 jours** à partir de l'envoi de la facture (04 exemplaires) par le prestataire au Bureau d'Ordre central de de l'ISIE et le PV de réception signé par le responsable ISIE et le prestataire ainsi que les fiches de pointage hebdomadaires des agents de sécurité et de nettoyage mis à la disposition de l'ISIE durant la mission (le cachet du Bureau d'Ordre central faisant foi).

ARTICLE 14 : FORME DES PRIX

Les prix sont fermes et non révisables durant la période du contrat.

ARTICLE 15 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Le soumissionnaire dont l'offre sera retenue doit fournir obligatoirement à l'ISIE un cautionnement bancaire définitif de **3% (trois pour cent)** du montant initial du marché augmenté, le cas échéant, du montant des avenants et ce dans les **10 (Dix) jours** à compter de la date de notification du contrat qui lui sera faite par l'ISIE.

Le cautionnement bancaire définitif devient caduque, à condition que le titulaire du marché se soit acquitté de toutes ses obligations, et ce, à l'expiration du délai de **4 (quatre) mois** à compter de la date de l'achèvement de la mission.

ARTICLE 16 : PENALITES DE RETARD

En cas de retard d'exécution, l'ISIE se réserve le droit de déduire du prix du contrat, à titre de pénalité, une somme équivalente à **1 ‰ (un pour mille) du montant initial** en Hors taxes de l'offre, par jour de retard, à compter de l'échéance du délai contractuel, jusqu'à un montant maximum de **5% (cinq pour cent) du montant définitif du contrat** en Hors taxes.

ARTICLE 17 : CAS DE RESILIATION

La résiliation est prononcée de plein droit en cas de décès ou de faillite du titulaire du contrat ou d'incapacité physique manifeste et durable. Toutefois, l'ISIE peut accepter, le cas échéant, des offres qui peuvent être faites par les héritiers ou ayants droits, les créanciers ou le liquidateur pour la continuation du marché.

La résiliation peut également être prononcée au cas où le titulaire du contrat n'a pas rempli ses obligations. Dans ce cas, l'ISIE le met en demeure, par lettre recommandée, d'y satisfaire dans un délai déterminé qui ne peut être inférieur à 03 jours à compter de la date de mise en demeure.

Passé ce délai, l'ISIE pourra résilier purement et simplement le contrat ou faire exécuter les prestations, objet de ce contrat, suivant le procédé qu'il jugerait utile aux frais du fournisseur.

ARTICLE 18 : CONFIDENTIALITE

Les parties s'engageront à ne pas divulguer d'informations à des tiers et à vérifier que leurs employés ne divulguent pas de telles informations obtenues de l'autre partie.

ARTICLE 19 : FORCE MAJEURE

Les parties intervenant au titre du présent contrat ne pourront être tenues pour responsables de tout retard dans l'exécution ou de l'inexécution de l'une quelconque des obligations résultant du contrat si ce retard ou cette inexécution proviennent d'un événement imprévisible, irrésistible et insurmontable.

La partie qui invoque un cas de force majeure devra, aussitôt après la survenance de celui-ci, adresser une notification expresse aux autres parties. Cette notification devra être accompagnée de toutes les informations circonstanciées utiles et intervenir dans les deux (02) jours calendaires à compter du début de l'événement constituant le cas de force majeure.

Dans tous les cas, la partie concernée devra prendre toutes les dispositions utiles pour assurer dans le délai le plus bref la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

Lorsque les événements constituant un cas de force majeure prennent fin, la partie qui a invoqué le cas de force majeure doit, dans les dix (10) jours qui suivent, en donner notification express aux autres parties, en donnant toutes les précisions voulues sur l'époque où les événements ont pris fin et, s'il y a lieu, sur les effets de la force majeure sur ses obligations contractuelles.

ARTICLE 20 : REGLEMENT DES DIFFERENDS& LITIGES

En cas de différend découlant du contrat ou lié à celui-ci, les parties conviennent de se rencontrer afin de chercher à régler le différend par le biais de la négociation ou d'un autre processus approprié de règlement amiable, avant de recourir à l'action judiciaire.

Faute de solutions amiables, les litiges qui pourraient découler de l'interprétation ou de l'exécution des clauses du présent cahier de charges, seront à défaut de solution amiable entre les deux parties, définitivement tranchés par les tribunaux compétents de Tunis.

ARTICLE 21 : REDACTION DU CONTRAT ET FRAIS D'ENREGISTREMENT

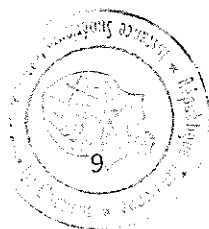
Le contrat sera établi conformément aux dispositions du présent cahier des charges et aux modifications éventuelles dûment consenties entre les deux parties.

Le contrat ainsi rédigé sera soumis à la signature des deux parties. Il est régi par le droit tunisien.

Le contrat doit être enregistré. Les frais d'enregistrement sont à la charge du titulaire du marché.

Lu et accepté

LE SOUMISSIONNAIRE



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

ARTICLE 1 : OBJET D'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres a pour objet le choix d'un prestataire de service qui a pour mission de surveiller, nettoyer et de faire respecter les règles de sécurité en vigueur du Media Center de L'ISIE qui prendra place au Palais des congrès de Tunis du 14 décembre 2022 au 01 février 2023 (*), ainsi que l'accréditation et le badging sécurisé.

Cet appel d'offres est réparti en deux (02 lots) :

- ❖ Lot 1 : Sécurité et Badging
- ❖ Lot 2 : Nettoyage

Les soumissionnaires peuvent participer à un seul lot ou pour les deux lots.

(*) cette date dépend des dates de l'organisation de 2^{ème} tour des élections législatives.

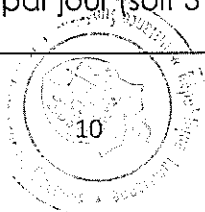
ARTICLE 2 : DEFINITION DES BESOINS

- Lot n° 1 (sécurité et badging) :

Période 1 (Elections législatives 1 ^{er} tour)		
Période 1	Préparation et installation de media center	Ouverture de media center au public
	Du 1 ^{er} au 13 décembre 2022	Du 14 au 20 décembre 2022
Ressources requises	Equipe de 9 agents (3 agents x 3 shifts) -24/24 et 7/7	Equipe complète 18 agents (soit 6 agents x 3 shifts) 24/24 - 7/7
Période 2 (Elections législatives 2 ^{ème} tour)		
Période 2	Période de veille de media center	Ouverture de media center au public
	Scénarios 1 : du 21 décembre 2022 au 11 janvier 2023	Scénarios 1 : Du 12 janvier 2023 au 18 janvier 2023
	Scénarios 2 : du 21 décembre 2022 au 18 janvier 2023	Scénarios 2 : Du 19 janvier 2023 au 25 janvier 2023
	Scénarios 3 : du 21 décembre 2022 au 25 janvier 2023	Scénarios 3 : Du 26 janvier 2023 au 01 février 2023
Ressources requises	Equipe de 9 agents (3 agents x 3 shifts) 24/24 - 7/7	Equipe complète 18 agents (soit 6 agents x 3 shifts) 24/24 - 7/7

- ❖ Description :

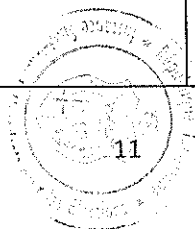
DESCRIPTION	Nombre
Placement de neuf (09) Agents de sécurité par jour (soit 3 agents x 3 shifts) – 7/7 (pour la période du 1 au 13 décembre 2022)	9



Placement de dix-huit (18) Agents de sécurité par jour (soit 6 agents x 3 shifts) – 7/7 (pour la période du 14 au décembre 2022)		18
Placement en location d'un kit de sécurité pour une période de 14 jours selon les détails suivants : - Période 1 du 14 au 20 décembre 2022 - Période 2 (2 ^{ème} phase selon les scénarios de 2 ^{ème} tour des élections)	Scanner de bagage à rayon X	02
	Portique de sécurité détecteur de métaux	01
	Détecteurs de métaux Hand SUPERWAND	04
	Talkies walkies cp140	10
Placement d'un agent pour le scanner et le portique pour une période de 14 jours selon les détails suivants : - Période 1 du 14 au 20 décembre 2022 - Période 2 (2 ^{ème} phase selon les scénarios de 2 ^{ème} tour des élections)		01
Impression de carte (badge) en pvc quadrichromie recto/verso (badge d'accès) Support : 780u Format : CR80 Impression Quadri recto verso (code couleur des badges à convenir avec l'ISIE) Finition : carte pré-imprimées avec laminage brillant recto/verso		4000
Lanière 1,5 cm personnalisé en une seule couleur		4000
Installation et mise à disposition de 02 positions chargés de badging, (02) PC et (02) machines à badge (Période 1 du 14 au 20 décembre 2022 et Période 2 (2 ^{ème} phase selon les scénarios de 2 ^{ème} tour des élections) avec personnalisation monochrome sur les lieux Remarque : Tous le matériel informatique, bureautique et d'impression à installer est à la charge du prestataire		02
Deux Agents de badging pour les deux périodes : - Période 1 du 14 au 20 décembre 2022 - Période 2 (2 ^{ème} phase selon les scénarios de 2 ^{ème} tour des élections)		02
Location de tente pour les deux périodes - Période 1 du 14 au 20 décembre 2022 - Période 2 (2 ^{ème} phase selon les scénarios de 2 ^{ème} tour des élections) Dimensions : deux (02) tentes de 5*4 m Une tente de 4*3 m Couleur blanche Matière : bâche		3

• **Lot n° 2 (Nettoyage) :**

Période 1 (Elections législatives 1^{er} tour)		
Période 1	Préparation et installation de media center	Ouverture de media center au public
	Du 1^{er} au 13 décembre 2022	Du 14 au 20 décembre 2022
Ressources requises	Equipe de 8 agents (4 agents x 2 shifts) Début du service : 7h00 Fin du service : 22h00	Equipe complète 16 agents (soit 6 agents x 2 shifts) Début du service : 7h00 Fin du service : 22h00 (quelques prolongations jusqu'à 01h00 peuvent être demandées)



Période 2 (Elections législatives 2^{ème} tour)

	Période de veille de media center	Ouverture de media center au public
Période 2	Scénarios 1 : du 21 décembre 2022 au 11 janvier 2023 Scénarios 2 : du 21 décembre 2022 au 18 janvier 2023 Scénarios 3 : du 21 décembre 2022 au 25 janvier 2023	Scénarios 1 : Du 12 janvier 2023 au 18 janvier 2023 Scénarios 2 : Du 19 janvier 2023 au 25 janvier 2023 Scénarios 3 : Du 26 janvier 2023 au 01 février 2023
Ressources requises	Equipe de 8 agents (4 agents x 2 shifts) Début du service : 7h00 Fin du service : 22h00	Equipe complète 16 agents (soit 6 agents x 2 shifts) Début du service : 7h00 Fin du service : 22h00 (quelques prolongations jusqu'à 01h00 peuvent être demandées)

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DE LA MISSION

Le prestataire aura pour mission principale :

❖ **Pour le Lot 1 (Sécurité et Badging) :**

- D'assurer une permanence au Media Center jour et nuit durant toute la période du contrat,
- De contrôler les accès définis par l'ISIE,
- D'effectuer des rondes de surveillance,
- De gérer l'accès à la porte de livraison et de surveiller l'entrer parking,
- De surveiller les alarmes du site et appliquer les consignes prévues,
- De traiter les alarmes et anomalies constatées en fonction des consignes générales et particulières en vigueur,
- D'assurer la première intervention en cas de malaise,
- D'accueillir et d'orienter les secours extérieurs en cas d'intervention,
- De prévoir une réunion hebdomadaire contradictoire de satisfaction,
- De fournir aux agents de sécurité un uniforme de travail identique en concertation avec l'ISIE,
- De mettre en place un système de « Bading » avec code couleur (droit d'accès à convenir avec l'ISIE),
- De prévoir, sans surcote, au moins un contrôle par nuit et en plus un ou deux pour les journées du samedi, dimanche.
- D'assurer le transport et le catering des agents de sécurité avec ses propres moyens.
- Désignation d'un chef d'équipe vis-à-vis de l'ISIE pour le suivi journalier de la présence des agents de sécurité et la bonne exécution de la mission.

- **Pour le Lot 2 (Nettoyage) :**

- D'assurer le nettoyage des espaces intérieurs et extérieurs (périmètre direct) du Palais des congrès,



- De fournir un matériel **professionnel** complet mis à la disposition de l'équipe de nettoyage pour toute la période du contrat (inclure aussi 3 aspirateurs professionnels pour Tapis/moquette pour grands espace)
- De fournir les produits nécessaires (pour sol, vitre, sanitaire...) pour le nettoyage des espaces extérieurs, intérieurs communs ainsi que les toilettes,
- D'assurer la collecte et le dépôt des déchets aux endroits indiqués,
- D'assurer le transport et le catering des agents de nettoyage.
- De fournir aux agents de ménage un uniforme de travail identique en concertation avec l'ISIE,
- Désignation d'un chef d'équipe vis-à-vis de l'ISIE

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le prestataire s'engage à respecter les textes législatifs et règlementaires en vigueur sur les conditions de travail de nuit, la sous-traitance d'activités, ainsi il est dans l'obligation de :

- Fournir une liste nominative du personnel d'encadrement qui est seul habilité à recevoir les instructions du L'ISIE. Pour des raisons de sécurité, le prestataire doit toujours fournir la liste nominative à jour de l'ensemble du personnel présent. Cette liste sera fournie par le personnel d'encadrement mis en place et indiquera le planning du personnel de surveillance.
- Le prestataire recrute, rémunère, emploie et forme sous sa seule responsabilité le staff nécessaire à l'exécution de la mission. Le prestataire fait siens les problèmes d'horaires et d'effectifs pour l'observation de la législation du travail relative notamment à la durée du travail, aux repos hebdomadaires et aux congés annuels ou autres. Il fait son affaire personnelle des accidents de trajet qui pourraient survenir à ses employés du fait ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat et des accidents de travail de leur fait propre.
- Le Prestataire devra veiller au remplacement immédiat de son personnel en cas de maladie, congé ou absence.
- Le prestataire s'engage à ce que ses prestations soient effectuées de façon tout à fait irréprochable et à ce que ses employés :
 - ✓ Observent une discrétion absolue sur tout ce qui touche à L'ISIE et le Media Center, à son personnel ainsi qu'à ses visiteurs.
 - ✓ Respectent la réglementation générale en matière d'hygiène et de sécurité,
 - ✓ Aient une formation sur les règles de la sécurité du travail,
 - ✓ Aient une formation de première intervention.
- Le prestataire s'engage à faire respecter par son personnel les consignes du média center listées ci-dessous :



Interdictions :

- ✓ De pénétrer dans les locaux en état d'ivresse ou sous l'influence de drogues,
- ✓ De provoquer du désordre d'une façon quelconque sur les lieux de travail,
- ✓ De travailler sans la tenue déterminée en commun par le prestataire et L'ISIE,
- ✓ De manquer de respect au personnel de L'ISIE, et à ses visiteurs,
- ✓ De récupérer pour son compte ou celui de tiers tous matériels, documents ou papiers, même semblant avoir été laissés à l'abandon.
- ✓ De pénétrer dans les locaux du Medias center en dehors des heures de service.

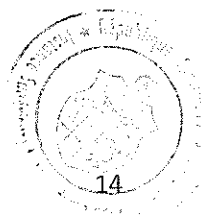
Le prestataire devra prendre, si l'une quelconque de ces interdictions n'était pas respectée, toutes les dispositions nécessaires pour faire cesser ce non-respect.

- Le prestataire s'engage à rembourser le montant total des vols ou des détériorations dus à une malveillance de son personnel, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une compagnie d'assurance avec laquelle il aura conclu une police à cet effet.

Fait àle,

Lu et accepté

LE SOUMISSIONNAIRE



Annexes



ANNEXE 1: FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom et Prénom (ou Raison Sociale) :

Forme Juridique :

Adresse :

Téléphone : Fax : E-mail :

N° du Registre de Commerce :

N° d'affiliation à la sécurité sociale :

Matricule Fiscal :

Capital social (en dinars Tunisiens) :

Date de création :

Site web :

Présentation de l'activité de l'entreprise :

.....

.....

.....

Fait à, le

LE SOUMISSIONNAIRE



ANNEXE 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

Agissant en tant que

De la société (ou entreprise)

- 1) Atteste sur l'honneur que je n'ai pas fait et je m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation.
- 2) Atteste sur l'honneur par la présente que ladite société n'est pas en état de faillite ni en redressement judiciaire.
- 3) Déclare sur l'honneur par la présente que je n'étais pas un employé au sein l'ISIE ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.

Fait àle,

LE SOUMISSIONNAIRE



ANNEXE 3 : MODELE DE SOUMISSION

Je soussigné (01)

(Nom) (Prénom)

Profession et demeure

ou nous soussignés

(Dénomination).....

Siège Social représenté(s) aux fins des
présents par : (Nom, prénom et qualité du représentant légal)

inscrit au registre de commerce sous le N°

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurantes ou mentionnées au dossier
objet d'Appel d'offres **Réf. : AOS à procédures simplifiées N° 18/2022 relatif au "Choix d'un
prestataire de Sécurité et de Nettoyage pour le Media Center au titre des élections
législatives 2022"**, me soumetts et m'engage :

- A assurer l'exécution de prestations conformément aux conditions du cahier des charges approuvé par moi-même moyennant la somme totale de :

- ❖ **Pour le lot n° 1 (Sécurité et badging) :**

- (En toutes lettres et en hors taxes)

- (En chiffres et en hors taxes).....

- (En toutes lettres et en toutes taxes comprises).....

- (En chiffres et en toutes taxes comprises).....

- ❖ **Pour le lot n° 2 (Nettoyage) :**

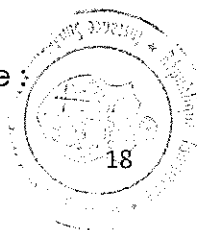
- (En toutes lettres et en hors taxes)

- (En chiffres et en hors taxes).....

- (En toutes lettres et en toutes taxes comprises).....

- (En chiffres et en toutes taxes comprises).....

En cas d'une remise éventuelle



Le taux de la remise est de : du montant du marché ;

- A maintenir valable les conditions de la présente soumission pendant *90 jours*.
- A appliquer l'ensemble des clauses telles que définies dans le cahier des charges et faisant parties de la présente consultation.

Je joins à la présente soumission le bordereau des prix dûment datés, signés et portant le cachet du soumissionnaire.

L'ISIE se libérera des sommes dues, en faisant donner crédit au compte ouvert à mon nom à (2).....sous le N°.....

Fait àle

Lu et accepté

Le soumissionnaire (Cachet, nom et prénom, signature)

(1) Nom et Prénom - Fonction et Adresse du fournisseur.

(2) Indiquer la Banque.



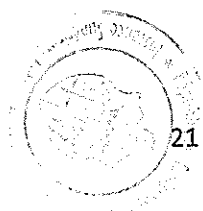
ANNEXE 4 : MODELE DU BORDEREAU DES PRIX**Lot 1 (Sécurité et badging)**

DESCRIPTION	Nb des jours de travail	Nb des agents et équipements	PU.HT	TVA	TOTAL TTC
Placement des agents de sécurité pour la période concernant la phase de préparation et installation du media center du 01 au 13 décembre 2022	13	09			
Placement des agents de sécurité pour la période concernant la phase d'ouverture de media center au public du 14 au 20 décembre 2022	7	18			
Placement des agents de sécurité pour la période concernant la phase de veille de media center au titre de 2 ^{ème} tour des élections (soit une période de 22 jours ou 29 jours ou 36 jours)	*	09			
Placement des agents de sécurité pour la période relative au 2 ^{ème} tour des élections concernant la phase d'ouverture de media center au public (période effective de travail de media center)	7	18			
Placement en location de portique de sécurité pour la période du 14 au 20 décembre 2022	7	02			
Placement en location de portique de sécurité pour la période concernant la phase d'ouverture de media center au public relatif au 2 ^{ème} tour des élections	7	02			
Placement en location d'un scanner de bagage à rayon X pour la période du 14 au 20 décembre 2022)	7	02			
Placement en location d'un scanner de bagage à rayon X pour la période concernant la phase d'ouverture de media center au public relatif au 2 ^{ème} tour des élections	7	02			
Placement en location de quatre (04) détecteurs de métaux Hand carrett super WAND pour la période du 14 au 20 décembre 2022	7	04			
Placement en location de quatre (04) détecteurs de métaux Hand carrett super WAND concernant la phase d'ouverture de media center au public relatif au 2 ^{ème} tour des élections	7	04			
Placement de dix talkies walkies (10) cp140 pour la période du 14 au 20 décembre 2022	7	10			
Placement de dix talkies walkies (10) cp140 pour la période concernant la phase d'ouverture de media center	7	10			

au public relatif au 2 ^{ème} tour des élections					
Placement d'un agent pour le scanner et le portique pour la période du 14 au 20 décembre 2022	7	01			
Placement d'un agent pour le scanner et le portique pour la période concernant la phase d'ouverture de media center au public relatif au 2 ^{ème} tour des élections	7	01			
Impression de carte (badge d'accès) en pvc (selon les détails mentionnés au CCTP)		4000			
Lanière 1,5 cm personnalisé en une seule couleur		4000			
Installation et mise à disposition de 02 positions (02) chargés de badging pour la période du 14 au 20 décembre 2022		02			
Installation et mise à disposition de 02 positions (02) chargés de badging pour la période concernant la phase d'ouverture de media center au public relatif au 2 ^{ème} tour des élections		02			
Agent de badging pour la période du 14 au 20 décembre 2022		02			
Agent de badging pour la période concernant la phase d'ouverture de media center au public relatif au 2 ^{ème} tour des élections		02			
Location de tente pour les deux périodes - Période 1 du 14 au 20 décembre 2022 - Période 2 (2 ^{ème} phase selon les scénarios de 2 ^{ème} tour des élections) Dimensions : 5*4 m Couleur blanche Matière : bâche		02			
Location de tente pour les deux périodes : - Période 1 du 14 au 20 décembre 2022 - Période 2 (2 ^{ème} phase selon les scénarios de 2 ^{ème} tour des élections) Dimensions : 4*3 m Couleur blanche Matière : bâche		01			
TOTAL HT					
TVA					
TOTAL TTC					

Fait à,le

Le soumissionnaire (Cachet, nom et prénom, signature)

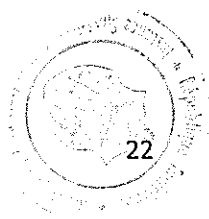


ANNEXE 4 : MODELE DU BORDEREAU DES PRIX**Lot 2 (Nettoyage)**

DESCRIPTION	Nb des jours	Nb des agents	PU.HT	TVA	TOTAL TTC
Placement des agents de nettoyage avec produits et équipements de nettoyage pour la période concernant la phase de préparation et d'installation du media center du 01 au 13 décembre 2022	13	8			
Placement des agents de nettoyage avec produits et équipements de nettoyage pour la période du 14 au 20 décembre 2022	7	16			
Placement des agents de nettoyage avec produits et équipements de nettoyage pour la période de veille de media center au titre de 2 ^{ème} tour des élections (soit une période de 22 jours ou 29 jours ou 36 jours)	*	8			
Placement des agents de nettoyage avec produits et équipements de nettoyage pour la phase d'ouverture de media center au public (période effective de travail de media center)	7	16			
TOTAL HT					
TVA					
TOTAL TTC					

Fait à,le

Le soumissionnaire (Cachet, nom et prénom, signature)



ANNEXE 5 : MODEL D'ENGAGEMENT DE METTRE A LA DISPOSITION DE L'ISIE
L'EQUIPE NECESSAIRE POUR L'EXECUTION DU MARCHE

Je soussigné :

agissant en tant que

du société

Adresse :

Téléphone : Fax : E-mail :

N° du Registre de Commerce :

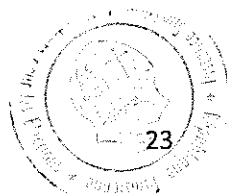
N° d'affiliation à la sécurité sociale :

Matricule Fiscal :

Après avoir pris connaissance de toutes les conditions d'appel d'offre 18/2022, je m'engage à mettre à la disposition de l'ISIE l'équipe intervenante nécessaire pour l'exécution du marché.

Fait à , le

Le soumissionnaire (Cachet, nom et prénom, signature)



**ANNEXE 8 : MODEL D'ENGAGEMENT DE METTRE A LA DISPOSITION DE L'ISIE
LES EQUIPEMENTS NECESSAIRES POUR L'EXECUTION DU MARCHE**

Je soussigné :

agissant en tant que

du société

Adresse :

Téléphone : Fax : E-mail :

N° du Registre de Commerce :

N° d'affiliation à la sécurité sociale :

Matricule Fiscal :

Après avoir pris connaissance de toutes les conditions d'appel d'offre 18/2022, je m'engage à mettre à la disposition de l'ISIE les équipements nécessaires pour l'exécution du marché.

Fait à , le

Le soumissionnaire (Cachet, nom et prénom, signature)

